

DOSSIER 385

Nouveautés du droit de l'application des peines

Suivi socio-judiciaire :
la peine complémentaire
n'est applicable que si elle était
prévue par la loi au jour
de la commission de l'infraction

**Une profession ne peut être
diffamée**

Gardes à vue successives :
nouvelles précisions

**Statut de la parole et
présomption d'innocence**

409

Conditions de détention :
la vigilance des juges administratifs

Comité de rédaction

Alain Blanc, *Magistrat*
François-Louis Coste, *Magistrat*
Karine Paravisini-Druart, *Commissaire de police*
Martine Herzog-Evans, *Maître de conférences à l'Université de Nantes*
Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe*
Direction de l'Administration pénitentiaire
Yann Le Bras, *Avocat*

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris CEDEX 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax: 01 40 64 54 66
E-mail: ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION
Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Eve Charbonnier

Rédaction
Emmanuelle Allain
Juliette Coste
Samantha Enderlin
Carole Girault, *Maître de conférences à Evry*
Jocelyne Leblois-Happe, *Maître de conférences à Strasbourg*
Pascal Remillieux

Secrétaire de rédaction
Marie-Anne Sebbar

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Responsable marketing: Corinne Ménager
Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94 208 Ivry-sur-Seine Cedex
Té. : 0 820 800 017
Fax: 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
France: 135 € TTC
Étranger: 151 € TTC
Prix au numéro: 15 € TTC

ISSN 1762 - 8407
N° CPPAP 1105 T 83884
Imprimerie Chirat 42 540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e
RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
Code APE: 221 A - TVA: FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 379

ACTUALITÉS 382

DOSSIER 385

Nouveautés du droit de l'application des peines

- Principes directeurs d'une réforme
par Martine Herzog-Evans 385
- Le nouveau rôle du JAP
par Mickaël Janas 394
- Les SPIP et le volet d'application de la loi du 9 mars 2004: l'écueil de l'ambiguïté-l'impératif de crédibilité
par Philippe Garreau 397

PRATIQUES 402

- Statut de la parole et présomption d'innocence
par François-Louis Coste 402

JURISPRUDENCE 405

Pénal général

LOI PÉNALE

- Suivi socio-judiciaire: la peine complémentaire n'est applicable que si elle était prévue par la loi au jour de la commission de l'infraction
Cass. crim., 2 sept. 2004 (2 arrêts) 405

PRESCRIPTION PÉNALE

VEILLE

- Escroquerie au jugement: la prescription court du jour où la décision obtenue frauduleusement est exécutoire
Cass. crim., 30 juin 2004 405
- Acte interruptif: le mandement de citation doit être transmis à l'huissier
Cass. crim., 2 sept. 2004 406

Infractions

ABANDON DE FAMILLE

VEILLE

- Procédure collective, non-déclaration d'une créance d'aliments et abandon de famille
Cass. crim., 3 juin 2004 406

ATTEINTE À LA LIBERTÉ

VEILLE

- La privation d'eau n'attente pas à la liberté individuelle
Cass. crim., 14 sept. 2004 407

DIFFAMATION

VEILLE

- Une profession ne peut être diffamée
Cass. crim., 1er sept. 2004 407

USURPATION

VEILLE

Usurpation de fonctions: il faut démontrer l'immixtion

Cass. crim., 14 sept. 2004

407

Procédure pénale

APPEL

VEILLE

Appel: du bon usage du registre public

Cass. crim., 2 sept. 2004

408

Le ministère public soumis aux mêmes règles d'ordre public que toute autre partie

Cass. crim., 12 sept. 2004

408

CONTRÔLES D'IDENTITÉ

VEILLE

Outrage et rébellion lors d'un contrôle d'identité irrégulier

Cass. crim., 1er sept. 2004

408

DÉTENTION PROVISOIRE

■ Succession de demandes de mise en liberté déposées auprès de la chambre de l'instruction

Cass. crim., 19 août 2004

409

GARDE À VUE

■ Gardes à vue successives: nouvelles précisions

Cass. crim., 2 sept. 2004

409

MANDAT

■ Quelques rappels concernant le pourvoi en cassation en matière de mandat d'arrêt européen

Cass. crim., 22 juill. 2004

410

PRINCIPES GÉNÉRAUX

■ Atteinte au droit au respect de la présomption d'innocence: prescription de l'action et illustration

Cass. 2e civ., 8 juill. 2004

411

TÉMOIN

■ Le témoin cité par le prévenu qui n'a pas été entendu en première instance doit être entendu par la cour d'appel

Cass. crim., 23 juin 2004

412

Exécution des peines

PRISONS

■ Conditions de détention: la vigilance des juges administratifs

TA Versailles, 18 mai 2004 et TA Nantes, 19 juill. 2004

413

■ Pas d'avocat lors de l'audience disciplinaire: le détenu indemnisé pour perte de chance

TA Rouen, 30 juill. 2004

414

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ Pénal » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 379 et 414.

ABANDON DE FAMILLE

Procédure collective

Déclaration de la créance d'aliments -
Nécessité (non) 404

APPEL

Appel incident

Procureur de la République 406

Recevabilité

Ministère public 406

ATTEINTE À LA LIBERTÉ

Éléments constitutifs

Interprétation stricte
de la loi pénale 405

CONTRÔLE D'IDENTITÉ

Nullité

Outrage -
Validité de la poursuite (oui) 406

DÉTENTION PROVISOIRE

Demande de mise en liberté

Pluralité de demandes -
Conditions 407

DIFFAMATION

Qualité pour agir

Profession (non) 405

EXÉCUTION DES PEINES

Loi Perben 2

Généralités 283 (dossier)
Rôle du JAP 394 (dossier)
Rôle du SPIP 397 (dossier)

GARDE À VUE

Durée

Mesures successives -
Faits distincts 407

LÉGALITÉ DES PEINES

Peine complémentaire

Suivi socio-judiciaire -
Application dans le temps 403

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

Cassation

Forme du pourvoi 408

PRESCRIPTION PÉNALE

Action publique

Acte interruptif 404
Escroquerie 403

PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Atteinte au respect de ce principe

Prescription de l'action 409

Procès pénal 402 (pratiques)

PRISON

Audience disciplinaire

Absence de l'avocat -
Annulation des sanctions 412

Conditions de détention

Décès d'un détenu - Indemnisation
versée aux parents par l'État 411
Demande d'expertise (oui) 411

TÉMOIN

Audition

Droit du prévenu 410

USURPATION DE FONCTIONS

Éléments constitutifs

Immixtion 405